





DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS 2024-2025

ENFANT								
NOM:		Prénom :		Sexe : □	Fille	□ Garçon		
Date de naissance : Lieu			u de naissance :					
Responsable légal 1 : Mère Père Autre			Responsable légal 2 : Mère Père Autre					
NOM Prénom :			NOM Prénom :					
Adresse :			Adresse :					
Email :			Email :					
Tél portable : Tél pro :			Tél portable : Tél pro :					
N° Allocataire CAF :			N° Allocataire CAF :					
			OUI 🗆 NON		ification de la MDPH			
Votre enfant a-t-il une notification MDPH lui permettant de bénéficier d'une aide individuelle AESH (Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap) ? □ OUI □ NON								
Votre enfant a-t-il des pathologies chroni	ours (asthme) ?							
Votre enfant a-t-il un régime alimentaire médical (diabète, rég			gime sans sel, allergie) ?			UI 🗆 NON		
Votre enfant présente-t-il des allergies médicamenteuses ?			□ OUI			UI 🗆 NON		
Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, merci de contacter l'Espace Familles afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Inclusif Personnalisé).								
SITUATION FAMILIALE EN FONCTION DE L'ENFANT								
□ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Union libre □ Célibataire □ Séparé(e) □ Divorcé(e) □ Veuf(ve)								
RÉSIDENCE DE L'ENFANT : Parents Mère Père Garde alternée Autre :								
Personnes (autres que les responsables légaux) à prévenir en cas d'urgence ET autorisées à récupérer l'enfant sur présentation de leur carte d'identité : 5 PERSONNES MAXIMUM								
NOM – Prénom	Lien	avec	l'enfant		Tél portable			

 $Tel: 0442069754 \mid e-mail: \underline{espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr} \mid \underline{www.saintmitrelesremparts.fr}$







DOSSIER UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS 2024-2025

	LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR
Photocopie intégrale des pag	ges du livret de famille
☐ Justificatif de domicile de mo	oins de trois mois : (Eau, électricité, quittance de loyer)
En cas de séparation des par	ents : copie du jugement de divorce ou document officiel de séparation
Photocopie des vaccinations vaccinations sont à jour.	s obligatoires à jour ou certificat médical du médecin traitant attestant que les
☐ Notification MDPH si la situa	tion de handicap est reconnue.
	AUTORISATIONS - RÈGLEMENT
☐ J'autorise l'Espace Familles à	procéder au prélèvement de mes factures mensuelles et joins un RIB.
	icipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les s sur tous les supports de communication de la ville.
☐ J'autorise la création de mon	compte-famille en ligne sur le portail-familles de la ville.
J'atteste avoir pris connaissa dans les services municipaux	nce du règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants de 3 à 12 ans , et m'engage à le respecter.
	es lieux d'accueil de mon enfant à se conformer à toutes les décisions du médecin oncernant les soins d'urgence à donner à mon enfant.
	ance, et à ce jour, mon enfant ne présente aucune affection (maladie, régime, ents médicaux sont les suivants :
Antécédents médicaux	
Interventions chirurgicales	
Précautions particulières (lunettes, appareil dentaire)	
 ·	et à jour des vaccinations obligatoires. non enfant bénéficiera d'une garantie responsabilité civile et individuelle accident
	enfant, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce
Fait à Saint-Mitre-les-Remparts,	le Signatures des parents :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi « informatique et libertés » modifiée.

Les données collectées sont destinées au Maire de la commune de Saint-Mitre-Les-Remparts en sa qualité de « Responsable du traitement », aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique du service espace familles et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins. Elles seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatiques et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - A l'attention du délégué à la protection des données (DPO) - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02